Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210610-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° **DEL2021_06_10**
Intitulé : **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA FOURNITURE ET LA FACTURATION DE CARBURANT AVEC LA VILLE D'YVETOT**
Aménagement de l'espace et urbanisme - Aménagement de l'espace - Aménagement de l'espace

*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.
Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 5

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :
Monsieur Jean Louis LUC, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210610-DE

à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 janvier 2021, a voté favorablement le transfert de la compétence mobilité à compter du 1er juillet 2021.

Ce transfert de compétence entraîne le transfert de l'organisation du service de transport en commun Vikibus. Il implique également le transfert de l'utilisation des véhicules nécessaires à l'exercice de cette prestation.

A l'heure actuelle, la ville d'Yvetot a lancé une consultation et passé un marché avec un prestataire pour la livraison de carburant pour l'ensemble de ses besoins. Cela concerne également le carburant utilisé pour les véhicules du service Vikibus.

Ainsi, le marché public étant déjà passé entre la ville d'Yvetot et le prestataire de carburant, il s'agit de transférer la prestation, sans passer de nouveau marché et sans modifier le marché actuel. La Communauté de Communes se substitue à la ville d'Yvetot pour la partie approvisionnement des véhicules du transport public urbain.

Afin d'assurer la continuité de service public, la Communauté de Communes sollicite donc la ville d'Yvetot pour continuer à prendre du carburant aux bornes situées au Services Techniques Municipaux et ainsi bénéficier des tarifs appliqués par les fournisseurs de la ville.

Il convient donc de conclure une convention déterminant les droits et les obligations de chaque partie, notamment l'autorisation de la fourniture de carburant (essence et diesel) à la Communauté de Communes par la ville et les modalités de facturation.

Le volume consommé sera facturé par la ville au tarif facturé par le prestataire de la ville.

Elle serait conclue jusqu'au 6 mars 2022, avec possibilité de résiliation chaque année au 30 septembre par lettre recommandée avec accusé de réception pour effet au 31 décembre de l'exercice considéré.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210610-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu la délibération du Conseil Communautaire portant transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité en date du 26 janvier 2021,
vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 portant prise de compétence d'organisation de la mobilité par la communauté de communes Yvetot Normandie,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet

Article unique – D'autoriser le Président à signer une convention, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération, visant à se fournir en carburant auprès des services techniques de la ville d'Yvetot.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210610-DE